

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 JUILLET 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 31 juillet à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Madame Véronique Pineau, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 11	Votants : 13

Étaient présents : Véronique Pineau, Serge Moreau, Delphine Michalaki, Emmanuel Bost, Bertrand Vivier, Armand Lefeuvre, Nadia Mecek, Fabien Chevreux, Nathalie Esnault, Jessica Oger, Isabelle Degoulet-Galiègue.

Étaient absents : Mr Ken Hébert donne pouvoir à Jessica Oger,

Mme Natacha Saulou donne pouvoir à Isabelle Degoulet-Galiègue

Mr Pascal Bulleux excusé

Mr Pierre-Alain Desille absent.

Secrétaire de Séance : Mme Delphine Michalaki

Ordre du jour :

1. Examen de la proposition d'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie Les Délices de Chemiré sise 26 rue du Renom,
 - a) Présentation des enjeux pour le maintien du commerce de proximité et du service à la population,
 - b) Étude des modalités d'acquisition (prix, conditions, financement),
 - c) Autorisation donnée au Maire pour engager les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la boulangerie sise 26 rue du Renom 72210 Chemiré-le-Gaudin a été placée en liquidation judiciaire le 12 mai 2026 et que depuis cette date, ce commerce est fermé

Par jugement du **12 mai 2026**, le Tribunal des Activités Économiques du Mans a prononcé la liquidation judiciaire de la **SARL L'Évasion Sucrée**, exploitant une activité de boulangerie-pâtisserie sous l'enseigne « **Les Délices de Chemiré** », située **26 rue du Renom à Chemiré-le-Gaudin**.

Par ce même jugement, la **SELARL MJ CORP**, représentée par **Maître Boudevin** et domiciliée au Mans, a été désignée en qualité de liquidateur judiciaire.

Un inventaire descriptif et estimatif des actifs a été réalisé par **Maître Duval, commissaire-priseur à La Flèche**, lequel a évalué le fonds de commerce à **41.550 €**.

Afin d'assurer la continuité du service auprès des habitants et de maintenir un approvisionnement en pain et produits de boulangerie-pâtisserie, un dépôt de vente a été immédiatement mis en place chez le boucher-épicer de la commune, alimenté par la boulangerie de **Saint-Georges-du-Bois**.

M. et Mme Bourgoïn, boulangers à Saint-Georges-du-Bois, qui ont accepté d'assurer cet approvisionnement, ont rapidement manifesté leur intérêt pour une reprise de l'activité à

Chemiré-le-Gaudin.

Le **18 juillet 2026**, Mme le Maire, accompagnée de M. Moreau, Premier adjoint, ont visité les locaux en leur présence. Cette visite a confirmé leur intérêt pour le site, dont ils estiment le potentiel favorable à une reprise rapide de l'activité.

Concernant les modalités de reprise, M. et Mme Bourgoïn souhaitent conclure une **convention de location-gérance assortie d'une option d'achat** du fonds de commerce à l'issue d'une année d'exploitation environ.

Le **23 juillet 2026**, Mme Pineau et M. Bourgoïn ont procédé à un examen détaillé de l'ensemble du matériel, accompagné d'essais de fonctionnement. Plusieurs équipements ont révélé des dysfonctionnements d'importance variable, nécessitant des réparations ou un remplacement à court terme. Ces éléments ont été pris en compte dans la négociation du prix de cession.

Une remise en état de l'ensemble des locaux justifie également une décote du prix. Des photos ont été présentées au Conseil Municipal.

Ainsi, le montant de l'inventaire, initialement estimé à **41.550 €**, est ramené à **30.000 €**, montant qui sera proposé pour l'acquisition du fonds de commerce.

Compte tenu du choix des futurs exploitants de recourir à une location-gérance avec option d'achat, il est proposé que **la commune acquière le fonds de commerce** au prix de **30.000 €**.

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget communal et permettent un règlement comptant.

Il conviendra également, dès lors que la commune sera propriétaire, de fixer le montant du loyer du loyer par acte notarié.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les points suivants :

- l'acquisition du fonds de commerce au prix de **30.000 €** ;
- l'autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'ensemble des actes et documents administratifs, juridiques et financiers nécessaires à la réalisation de cette opération.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'acquisition du fonds de commerce au prix de 30 000 € et l'autorisation donnée à Mme Le Maire de signer l'ensemble des actes et documents administratifs, juridiques et financiers nécessaires à la réalisation de cette opération

Véronique Pineau	Serge Moreau	Delphine Michalaki	Emmanuel Bost
Présente	Présent	Présente	Présent
Bertrand Vivier	Armand Lefevre	Ken Hébert	Nadia Mecek
Présent	Présent	Donne pouvoir à Jessica Oger	Présente
Natacha Saulou	Fabien Chevreux	Nathalie Esnault	Jessica Oger
Donne pouvoir à Isabelle Degoulet-Galiègue	Présent	Présente	Présente
Isabelle Degoulet-Galiègue	Pascal Bulleux	Pierre-Alain Desille	
Présente	Excusé	Absent	

Commune de Chemiré le Gaudin

Liste récapitulative de la délibération
Séance du Conseil municipal du 31 juillet 2026

Délibération 3107202601– Acquisition d'un fonds de commerce de boulangerie et autorisation donnée au Maire de signer les actes nécessaires